

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de trois nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **ALGOXIN***

de la société AGRONUTRITION SAS

enregistrées sous les n° 2024-1244, n° 2024-1271 et n° 2024-1272

*La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.*

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **ALGOXIN ULTRA, NOVALG ULTRA et GREEN SEA.***

Informations générales	
Noms du produit	ALGOXIN ALGOXIN ULTRA NOVALG ULTRA GREEN SEA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION SAS PARC ACTIVESTRE 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France
Classe - Type	Matière fertilisante, Additif agronomique - Concentré soluble d'extraits d'algues (<i>Ecklonia maxima</i>)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	930-2022.01
Numéro d'AMM	1230467

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...